

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vendredi vingt-et-un novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 14 novembre 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Philippe JANICOT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, M. Michel CUBERTAFOND, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémie ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, Mme Pascale ETIENNE, Mme Valérie MILLON

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Gilles TOULZA donne pouvoirs à Mme Delphine BOULESTEIX
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Serge ROUX
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
Mme Marie-Eve TAYOT donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
M. Ibrahima DIA donne pouvoirs à M. Jean-Yves RIGOUT
M. Sébastien LARCHER donne pouvoirs à Mme Martine BOUCHER
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE
Mme Corinne JUST donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
M. Alain BOURION donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET
Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING donne pouvoirs à Mme Pascale ETIENNE
Mme Nadine BURGAUD donne pouvoirs à M. François POIRSON
Mme Anne-Marie COIGNOUX donne pouvoirs à Mme Valérie MILLON

Absents :

M. Gilles BEGOUT, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Julie LENFANT, M. Pascal THEILLET, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL

L'ORDRE DU JOUR EST

Motion

M. ROUX Serge, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

L'annonce de l'étude de la faisabilité d'un aller-retour quotidien direct entre Lyon et Bordeaux a suscité curiosité et intérêt pour les utilisateurs du transport ferroviaire, ainsi que pour les acteurs économiques et politiques des régions concernées.

Cependant, il est vite apparu que cette annonce ne répond ni aux attentes des habitants, ni à celles des acteurs économiques du Massif central, elle est ressentie comme une insulte pour nos territoires.

En effet le projet propose de relier directement les deux métropoles Bordeaux et Lyon en passant par Poitiers, Saint-Pierre-des-Corps et Massy et évite ainsi le Limousin et une partie de l'Auvergne.

Après l'échec de Railcoop dont le projet était de recréer la ligne historique Bordeaux-Lyon, par Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés, c'est un nouvel affront que nous subissons.

L'échec de Railcoop est le symptôme d'un mal profond, celui de l'abandon de relations inter-métropolitaines transversales n'intéressant pas Paris.

Quand nos décideurs comprendront-ils que le maillage radial en étoile autour de Paris condamne irrémédiablement les régions centrales autour du Massif Central ?

La France reste l'un des seuls grands pays européens sans véritable réseau transversal à grande vitesse. L'Allemagne relie ses Länder sans passer systématiquement par Berlin, l'Espagne connecte ses grandes villes entre elles via Madrid mais aussi via Séville, Valence ou Saragosse.

Un axe transversal, entre Atlantique et Rhône-Alpes constituerait un axe privilégiant réellement l'aménagement du territoire. C'est le sens de la demande de création d'un train d'équilibre du territoire (TET) entre Bordeaux et Lyon via Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés.

Le projet évoqué dans la presse, s'il se concrétise, est un nouveau rendez-vous manqué pour le désenclavement ferroviaire du Limousin et de l'Auvergne.

Il serait préjudiciable à leur développement en retardant encore les améliorations attendues en matière de désenclavement et de déplacements.

Le conseil communautaire, réuni en séance plénière ce 21 novembre 2025 demande :

- à l'Etat et aux opérateurs du réseau de prendre en compte les demandes de création d'un Train d'Équilibre Territorial reliant Bordeaux et Lyon par Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés ;
- à l'Etat de mesurer la gravité de la situation et de tout faire pour que l'aménagement de nos territoires ne soit pas à nouveau, retardé voire abandonné.

ADOpte A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :

M. Philippe JANICOT

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole